

LE BLEUET

Décembre 2002

Volume 9

MOT DU PRÉSIDENT

Il me fait plaisir au nom du conseil d`administration de souhaiter à tous les producteurs et à tous les cueilleurs de bleuets et à leurs familles, un Noël de Paix, de Santé, de Douceur et de Tendresse.

Même si tous ensemble nous avons connu des périodes plus difficiles, la direction du Syndicat est convaincu que la production de bleuets est un bon choix puisque de très beaux développements sont à prévoir.

Merci pour vos appuis.

JOYEUX NOËL ET BONNE ANNÉE

RÈGLEMENTS ET CONVENTIONS

Pour votre information, seuls les industriels du Nouveau-Brunswick «Méga Bleu», de Nouvelle-Écosse «Oxford Frozen» ont respecté leurs paroles, engagements et signatures.

DÉVELOPPEMENT DE LA PRODUCTION

L`annonce du Gouvernement de la contribution des terres du domaine de l`État couronnait deux (2) ans d`efforts soutenus de la direction, afin que les entreprises forestières acceptent de partager leurs territoires avec les producteurs de bleuets. Nous espérons que les ministères concernés respectent leurs agendas pour la mise en marché de ce plan en 2003.

Cette réalisation a permis également au Syndicat de faire connaître les producteurs et les cueilleurs, ces inconnus et oubliés. De plus, elle fait l`envie des producteurs d`autres provinces qui nous ont sollicités pour obtenir notre recette.

Concept forêt/bleuet

Au début des travaux du comité, l'AMBSQ « association des manufacturiers de bois sciage », avait campé sa position, pas question de toucher à leurs volumes de bois. C'est pourquoi l'expertise développée par la CAFN (Corporation d'aménagement forêt Normandin) fut très importante. Elle a démontré que l'exploitation des deux (2) ressources forêt et bleuet par bandes alternées permettaient de maintenir leurs volumes de bois à maturité.

Unité de production viable

Une des priorités était le partage de la richesse, soit favoriser le développement et l'exploitation pour et par un plus grand nombre de producteurs et de futurs producteurs. C'est pourquoi une superficie de 200 hectares pour un producteur (une famille) représente une unité viable.

Cibles

La première cible est de 10 000 hectares 2002-2007, «4 000 Saguenay/Lac-St-Jean, 3 000 Côte Nord et 3 000 autres régions». Il est important de retenir que toutes les superficies à potentiel au Québec doivent être identifiées et protégées pour la première cible, mais également pour les cibles à venir, celles de 6-11 ans et 11 ans et plus.

Programme d'attribution

Un nouveau programme d'attribution a pour objectif de donner priorité aux producteurs qui vont demander d'agrandir ou consolider leur bleuetière jusqu'à concurrence de 200 hectares. Par la suite, aux futurs producteurs. Les critères, selon un système de pointage, sont conçus de manière à ce qu'il ne peut y avoir aucun favoritisme, et remplace la politique précédente « première demande reçue, première demande retenue ».

Identification des territoires

Les superficies qui possèdent un potentiel de développement et d'exploitation doivent être identifiées par le MAPAQ, par la suite soumettre son rapport au MRN, qui aura comme mandat de les soumettre lors des appels de proposition.

Contestations

Plaire à tous, est impossible, ces critères sont contestés par des producteurs-transformateurs qui demandent : «Que chaque producteur doit être engagé dans la transformation pour obtenir de nouvelles superficies».

Comité de suivi

Un comité de suivi et de mise en oeuvre a été formé afin de s'assurer que ce plan de développement et ces critères d'attribution se réalisent selon les objectifs prévus. Le Syndicat est membre de ce comité.

Tournée provinciale

Considérant que le Syndicat a pour mandat de regrouper les producteurs de toutes les régions, la direction a participé au cours de l'automne à des rencontres d'information dans les régions productrices. Ce plan de développement fut très bien reçu.

Territoire du Plan Conjoint

Dans ces régions, les autorités, les organismes sociaux économiques ont été impressionnés et conscients que ce plan de développement est porteur d'avenir. Bien que l'élargissement du territoire du Plan Conjoint n'était pas à l'ordre jour, ils ont démontré un très grand intérêt à travailler avec le Syndicat dans un avenir prochain.

ASSOCIATION DES CUEILLEURS HORS BLEUETIÈRE

L'Association est une réalité puisque de nouveaux membres s'inscrivent à chaque jour. Bientôt plus de 50% seront inscrits. Une autre réalisation importante. Comme les producteurs en bleuetière, les cueilleurs en forêt vont travailler avec les moyens et les outils pour l'amélioration de nos conditions de producteurs.

RECOURS COLLECTIF

Des producteurs d'autres provinces nous ont consultés sur nos moyens et nos outils pour défendre leurs intérêts. Au Maine des producteurs ont intenté un recours collectif, un juge leur aurait donné raison sur divers aspects de leurs revendications.

COTISATION

Vous avez adopté lors de la dernière assemblée générale annuelle un règlement qui stipule entre autre, que la cotisation annuelle des membres était renouvelable en décembre de chaque année. Nous incluons la facture.

La direction du Syndicat